



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

74^e séance plénière

Mardi 2 mars 2010, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

*En l'absence du Président, M. Acharya (Népal),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 136 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/64/631/Add.5)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/64/631/Add.5, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications figurant dans les documents A/64/631 et Add.1 à 4, les États fédérés de Micronésie ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ces documents?

Il en est ainsi décidé.

Point 46 de l'ordre du jour (suite)

La crise mondiale de la sécurité routière

Note du Secrétaire général (A/64/266)

Projet de résolution (A/64/L.44/Rev.1*)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au général Victor Kiryanov, colonel général, Chef du Service de la sécurité routière au Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.44/Rev.1*.

M. Kiryanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'examen de la question de la sécurité routière aujourd'hui est d'une extrême importance dans le contexte des efforts déployés par la communauté internationale dans le domaine du développement. Les blessures et les décès occasionnés par les accidents de la route constituent un problème majeur de santé publique au niveau mondial, mais ont également des répercussions négatives sur les progrès socioéconomiques des États Membres et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les données figurant dans le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (voir A/64/266) sont alarmantes. Chaque année, environ 1,3 million de personnes meurent et entre 20 et 50 millions sont blessées dans des accidents de la route. Les traumatismes résultant d'accidents de la route sont l'une des trois principales causes de décès des personnes âgées de 5 à 44 ans. Les experts estiment que les pertes mondiales résultant des accidents de la route s'élèvent à 518 milliards de dollars et coûtent aux gouvernements entre 1 et 3 % de leur produit national brut.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



La reconnaissance par la communauté internationale de la gravité du problème de la sécurité routière a vivement encouragé une action énergique des gouvernements, avec l'appui de l'ONU, d'autres organisations internationales, de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et d'autres entités, aux niveaux national, régional et international. La société civile et les organisations de bienfaisance ont aussi joué un rôle actif pour leur faire connaître ce problème et mobiliser les efforts communs au niveau international. Nous ne saurions oublier de mentionner le rôle clef joué dans ce processus par la Commission pour la sécurité routière mondiale présidée par Lord Robertson, et par la Fédération internationale de l'automobile.

Une avancée importante pour promouvoir l'interaction mondiale dans ce domaine a été faite à la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui s'est tenue à Moscou en novembre 2009 et a réuni les délégations de haut niveau de plus de 150 États. Je voudrais exprimer notre gratitude à tous les pays, organisations internationales et autres partenaires clefs qui ont contribué à la préparation et au succès de cette rencontre.

La Conférence de Moscou constitue une base solide pour nos futures activités communes en vue de garantir la sécurité routière mondiale. Il n'est pas exagéré de dire que la coopération internationale dans ce domaine a atteint un niveau tout à fait nouveau. Nous n'attribuons pas le succès de cette réunion aux seuls efforts de la Russie. Nous sommes parfaitement conscients que sa réussite est le fruit de la participation active des États Membres, de nos collègues du Sultanat d'Oman, qui depuis de nombreuses années défend la question de la sécurité routière à l'ONU, de nos partenaires du système des Nations Unies, principalement l'OMS et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, et des organisations non gouvernementales et de la société civile. La réunion a été le point d'orgue d'une intense campagne de sensibilisation intitulée « Pour des routes sûres » et du travail préparatoire méticuleux des nombreux partenaires impliqués.

Dans son discours à la Conférence, le Président russe Dmitry Medvedev a souligné que la sécurité routière est l'un des principaux obstacles au développement international et qu'une stratégie commune et des efforts conjoints sont nécessaires pour garantir la sécurité routière mondiale. Il est grand temps que la communauté internationale s'entende et

agisse, grâce à des efforts concertés, pour surmonter les conséquences de la crise financière internationale.

Le principal résultat de la Conférence a été l'adoption de la Déclaration de Moscou, qui propose que l'ONU proclame la période 2011-2020 décennie d'action pour la sécurité routière. À cet égard, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Amélioration de la sécurité routière mondiale », publié sous la cote A/64/L.44/Rev.1*, qui a fait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques le 1^{er} mars 2010. Outre les 78 auteurs initiaux du projet de résolution, les États suivants se sont également portés coauteurs : Albanie, Australie, Bahreïn, Croatie, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Iraq, Irlande, Japon, Koweït, Kirghizistan, Malte, Maurice, Monténégro, Qatar, République tchèque et Suisse.

Le texte du projet de résolution a été approuvé à l'issue de consultations ouvertes entre les États Membres. Nous remercions tous nos partenaires des propositions et des amendements importants qu'ils ont fournis et de l'approche constructive, de la souplesse et de l'esprit de compromis dont ils ont fait montre. Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de pouvoir dire que l'Assemblée générale est saisie d'un document sérieux et complet qui se penche sur tous les aspects essentiels de la question de la sécurité routière. Je vais maintenant présenter brièvement le texte du projet de résolution.

Entre autres choses, le document note que l'Assemblée générale accueille favorablement la déclaration adoptée à Moscou à l'issue de la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière. L'Assemblée générale proclame la décennie 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière », en vue de stabiliser puis de réduire le nombre prévu de décès imputables aux accidents de la route dans le monde en multipliant les activités menées aux niveaux national, régional et mondial. Elle invite les États Membres à mener des actions favorisant la sécurité routière, notamment dans les domaines de la gestion de la sécurité routière, de l'infrastructure routière, de la sécurité des véhicules, du comportement des usagers de la route, y compris de la distraction dans la circulation, de la formation à la sécurité routière et des soins dispensés aux victimes d'accidents de la route, y compris la réadaptation des personnes handicapées. Elle invite également les États à arrêter leurs propres objectifs nationaux de réduction du

nombre des victimes d'accidents de la route à atteindre d'ici à la fin de la Décennie.

Le projet de résolution prie par ailleurs l'OMS et les commissions régionales de l'ONU, en coopération avec les autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, de mettre au point un plan d'action sur les mesures pratiques à prendre, y compris pour échanger les connaissances et les meilleures pratiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et du transport; améliorer et harmoniser les codes de la route; et créer un groupe de travail composé de représentants des pays et organisations internationales intéressés afin de mobiliser des ressources en faveur des activités ayant trait à la sécurité routière. Le projet de résolution préconise également d'organiser un examen à mi-parcours afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Moscou.

La promotion de la sécurité routière est un domaine de coopération internationale qui sera bénéfique à long terme pour l'humanité. Il n'y a pas de place pour les différends ou les tensions politiques dans ce domaine. Nous devons tous avoir pour objectif de préserver la vie humaine. Les efforts que nous déployons en commun pour faire baisser le nombre des traumatismes provoqués par les accidents de la route aux niveaux national et international peuvent non seulement nous permettre d'empêcher que des centaines de milliers de personnes ne meurent, mais aussi contribuer au développement socioéconomique des pays, en particulier les pays à revenu faible ou intermédiaire, notamment en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

La Conférence de Moscou est un point de départ solide. De notre côté, je tiens à souligner notre volonté de maintenir cette cadence élevée en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures pratiques pour améliorer la sécurité routière. J'invite toutes les délégations à appuyer le projet de résolution et tous les États Membres à s'en porter coauteurs.

M. Al-Hinai (Oman) (*parle en arabe*): Je voudrais remercier le Secrétaire général de la note par laquelle il transmet le rapport sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale (A/64/266), préparé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en consultation avec les commissions régionales et autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière. Je tiens

également à remercier les membres de la Collaboration qui, sous la direction de l'OMS, ont grandement contribué au contenu du rapport.

Le rapport fournit une mise à jour sur l'état d'avancement de l'application des recommandations qui figurent dans les résolutions 58/289, 60/5 et 62/244 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale. Il décrit les activités en cours ainsi qu'une série de faits nouveaux relatifs à la sécurité routière mondiale qui ont eu lieu au cours des deux dernières années. Il reconnaît également que les efforts de sensibilisation déployés de concert ont eu un impact significatif sur la mise en œuvre des mesures de sécurité routière et indique que les gouvernements et autres parties concernées reconnaissent de plus en plus que l'action pour améliorer la sécurité routière est urgente. Malheureusement, le rapport note toutefois que les traumatismes provoqués par les accidents de la route menacent les gains réalisés sur le plan de la santé et du développement à travers le monde. Il contient également un certain nombre de recommandations qui pourraient être examinées par l'Assemblée générale.

Depuis l'adoption de la résolution 62/244, plusieurs réunions, ateliers et événements commémoratifs ont été organisés, et des rapports importants ont été publiés. À cet égard, je tiens à rendre un hommage particulier au Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, un consortium de quatre partenaires: la Fondation FIA, le Partenariat pour la sécurité routière mondiale, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé. La Collaboration a fourni aux pays des directives utiles sur la manière de mettre en œuvre de bonnes pratiques de sécurité routière.

Par l'intermédiaire de son groupe de travail sur la sécurité du trafic routier, la Commission économique pour l'Europe a récemment publié des versions mises à jour des résolutions consolidées sur le trafic routier et sur les signalisations routières. Ces résolutions sont des outils de référence qui proposent des directives à mettre en œuvre par des pays sur une base volontaire pour améliorer la sécurité routière.

Trois rapports importants ont été publiés en 2008 et 2009. En 2008, l'OMS et l'UNICEF ont publié le *Rapport mondial sur la prévention des traumatismes chez l'enfant*, dont les conclusions indiquent que les traumatismes provoqués par les accidents de la route sont les causes principales des décès des jeunes de 10 à 19 ans. En 2009, la Commission pour la sécurité

routière mondiale a publié le rapport intitulé *Pour des routes sûres : une décennie d'action en faveur de la sécurité routière*. Ce rapport propose de tirer comme objectif global une réduction de 50 % des décès causés par les accidents de la route d'ici à 2020. Il estime que la réalisation de cet objectif permettrait de sauver 5 millions de vies et de prévenir 50 millions de traumatismes graves pendant la décennie. En 2009, l'OMS a publié le Rapport sur le statut mondial de la sécurité routière, qui est la première évaluation mondiale effectuée à partir d'une enquête normalisée grâce notamment aux données reçues de 178 pays.

Les commissions régionales de l'ONU ont continué de contribuer de manière positive aux efforts régionaux pour améliorer la sécurité routière. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Afrique, de même que le Forum de la sécurité routière pour les pays ibéro-américains et les Caraïbes ont organisé des réunions et des ateliers. Toutes ces organisations, commissions et autres parties prenantes ne pourraient pas continuer de fournir à nos pays ces services aussi précieux sans le généreux appui financier de la Banque mondiale, du Mécanisme mondial pour la sécurité routière, de la Fondation de la FIA pour l'automobile et la société, des Gouvernements néerlandais, britannique, suédois, australien et américain ainsi que de la fondation Bloomberg Philantropies et des sociétés Michelin, Johnson & Johnson et Scania.

S. M. le Sultan Qabous Bin Saïd a rencontré, au cours de sa tournée annuelle, des habitants de la wilaya de Sohar et leur a parlé des accidents de la route et de leurs conséquences sur la vie sociale des citoyens. Sa Majesté a déclaré :

« Nous croyons que Dieu décide de la vie et de la mort, nous savons que Dieu a ordonné "ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction". Tandis que certains perdent la vie dans ces accidents, d'autres en ressortent handicapés et deviennent une charge pour eux-mêmes, leur famille et la société. C'est pourquoi nous devons unir nos efforts et rester attentifs à cette question. »

Dans son discours, S. M. le Sultan a appelé chacun à discuter de cette question en famille. Il a indiqué qu'il fallait débattre de la sécurité routière et sensibiliser davantage la population afin de réduire le nombre d'accidents de la route, qui sont un obstacle au

progrès, à la croissance et au développement de la civilisation.

Sa Majesté a déclaré que les autorités compétentes, en particulier la Police royale omanaise, accomplissent leur mission et leur action de sensibilisation auprès de la population. Elles feront davantage à l'avenir car il leur a été demandé d'intensifier les efforts visant à lutter contre ce phénomène regrettable et à le faire reculer autant que possible. À cet égard, Sa Majesté a déclaré :

« Plusieurs facteurs sont à l'origine des [accidents de la route] mais le facteur humain en est la cause principale. Ils peuvent résulter du mauvais entretien des véhicules ou du désir de parvenir à destination le plus rapidement possible. Il est toutefois préférable d'arriver sain et sauf plutôt que de finir sur une civière au service des urgences d'un hôpital. »

Toujours pour insister sur l'importance de la sécurité routière, Sa Majesté a ajouté :

« J'invite chacun à accorder une grande attention à cette question. Je sais que toutes les couches de la population omanaise entendront les propos que je prononce dans ce lieu béni. Il s'agit d'un des grands problèmes dont continue de souffrir le peuple omanais. »

Je voudrais, à ce stade, évoquer les mesures mises en œuvre au niveau national par le Gouvernement omanais. Il s'agit, entre autres, de la promulgation de lois, de la création d'une agence nationale de la sécurité routière, de la mise à jour de toutes les réglementations pour répondre aux besoins des personnes ayant subi un traumatisme, notamment en matière de rééducation, et de la création d'un registre permettant d'obtenir des informations détaillées sur les conséquences des traumatismes causés de manière à atténuer la crise et, à terme, à créer un environnement propice à un plus grand développement socioéconomique pour nos citoyens. Dans le cadre des efforts qu'elle continue de déployer pour renforcer la sensibilisation aux problèmes de sécurité routière, la Police royale omanaise a participé à toute une série d'événements et en a organisé plusieurs. Elle a notamment pris part à la Semaine de la sécurité routière du Conseil de coopération du Golfe et à la Semaine arabe de la sécurité routière.

La Direction générale de la circulation routière de la Police royale omanaise a créé, en 2006, l'Institut de

la sécurité routière, dont la mission est de former les agents de la circulation. L'Institut organise un certain nombre de programmes de formation pour les moniteurs d'auto-école, les chauffeurs de taxi et les conducteurs de bus. Il propose également des programmes de secourisme, ainsi que des cours de réanimation cardiopulmonaire et de conduite défensive.

Afin de garantir la sécurité des conducteurs et des piétons, la Police royale omanaise n'épargne aucun effort pour faire respecter le code de la route. Dans la mesure où la vitesse est l'une des causes principales des accidents de la route, avec 53 % des accidents recensés à Oman, la Police royale omanaise a installé des radars fixes très performants sur toutes les routes à deux voies éclairées et des radars mobiles ont été fournis à tous les commissariats des provinces et des régions du pays. Depuis l'installation de ces radars, il y a eu une diminution importante du nombre des excès de vitesse.

La Police royale omanaise s'intéresse également à l'état des véhicules et a mis en place des centres de contrôle technique des véhicules dans toutes les régions du pays. Ces centres sont équipés des technologies et des systèmes les plus modernes qui soient en matière de contrôle des véhicules.

Avec l'augmentation du nombre des véhicules en circulation et des usagers de la route, il est essentiel que les dispositions réglementaires en vigueur suivent le rythme accéléré des changements qui se produisent dans tous les aspects de la vie humaine. Le code de la route a été amendé pour traiter également des nouveaux modes de comportement sur la route.

L'Assemblée générale a adopté il y a deux ans la résolution 62/244 appelant à la tenue de la première conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière à Moscou. Les 19 et 20 novembre 2009, des milliers de représentants du monde entier – ministres et représentants en charge des transports, de la santé, de l'éducation et de la sécurité et des questions relatives à l'application du code de la route se sont réunis, pour la première fois, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du *Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation* et des résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'amélioration de la sécurité routière mondiale. La Conférence a adopté par consensus la Déclaration de Moscou qui invite l'Assemblée générale à proclamer la décennie 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière » en

vue de stabiliser puis de réduire le nombre prévu de décès imputables aux accidents de la route dans le monde.

L'Assemblée générale est aujourd'hui saisie du projet de résolution publié sous la cote A/64/L.44/Rev.1*, par lequel elle souscrirait aux recommandations de la Déclaration de Moscou. Ma délégation a l'honneur de parrainer ce projet de résolution et recommande à l'Assemblée de l'adopter.

M. Oyarzun (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande, État membre de l'Espace économique européen; et la République de Moldova, l'Ukraine et l'Arménie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'adoption imminente par consensus du projet de résolution A/64/L.44/Rev.1*, intitulé « Amélioration de la sécurité routière mondiale ». Nous prenons également note avec satisfaction du grand nombre de pays qui ont décidé de s'en porter coauteurs, preuve de la pertinence et de l'opportunité de cette question et de l'importance que lui accorde la communauté internationale. Nous tenons tout particulièrement à exprimer toute notre gratitude à la délégation de la Fédération de Russie pour ses efforts et son rôle moteur dans la réalisation de cet objectif.

Comme l'a indiqué l'Organisation mondiale de la Santé, les traumatismes dus aux accidents de la route constituent un grand problème de santé publique et l'une des principales causes de décès et de traumatismes dans le monde. Dans le cas de l'Union européenne, les accidents de la route sont la principale cause de décès ou d'hospitalisation de nos ressortissants âgés de moins de 45 ans. Avec 39 000 décès résultant d'accidents de la route en 2008 et des coûts socioéconomiques se chiffrant à environ 2 % du produit national brut, soit 180 milliards d'euros, la sécurité routière reste un domaine d'action prioritaire pour l'Union européenne.

En 2003, l'Union européenne s'est donné pour objectif de réduire de moitié le nombre de décès dus aux accidents de la route, soit environ 27 000 décès d'ici à 2010. C'est un objectif difficile à atteindre. En décembre 2009, la Commission européenne a tenu une

conférence pour conclure un processus de consultation publique avant la rédaction du Programme d'action européen pour la sécurité routière pour la période 2011-2020. Plus de 400 participants provenant de divers horizons y ont pris part. Les institutions régionales et multilatérales, les banques de développement et la société civile y ont joué un rôle crucial.

L'objectif du Programme d'action européen pour la sécurité routière pour la période 2011-2020 est de faire en sorte que l'Union européenne reste exigeante et résolue dans la lutte contre les accidents de la route. Il guidera les efforts de l'Union européenne au cours de la prochaine décennie. Le nouveau Programme d'action portera principalement sur des priorités clefs, telles que les accidents sur les routes rurales, qui sont à l'origine de 60 % du nombre total de décès, et les usagers de la route vulnérables comme les piétons, les cyclistes, les motocyclistes et les personnes âgées.

Par ailleurs, nous continuerons à faire fond sur nos engagements précédents, en renforçant notamment les mesures de contrôle et les sanctions, en adoptant des initiatives nationales pour lutter contre la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, en investissant dans l'infrastructure routière, et en améliorant les conditions de la circulation routière ainsi que la législation relative aux permis de conduire et aux aptitudes physiques nécessaires pour la conduite.

La Déclaration de Moscou, adoptée à la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui s'est tenue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009, et la proclamation ultérieure de 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière », illustrent la volonté de la communauté internationale d'accorder à la sécurité routière une place prioritaire dans les programmes politiques. Nous devons continuer à adopter des approches vastes et révisées, et à échanger les informations et les pratiques exemplaires aux niveaux national, régional et international, avec la participation active de la société civile et du secteur privé. La communauté internationale ne saurait être complaisante en matière de sécurité routière car chaque année, ce sont les vies de centaines de milliers d'êtres humains qui sont en jeu.

M^{me} Yeoh (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je suis incroyablement touchée et intimidée d'être ici à l'ONU pour cette séance historique. Je suis extrêmement

reconnaissante au Gouvernement malaisien de m'avoir donné l'occasion et accordé le privilège de prendre la parole au nom de la Malaisie, ainsi qu'au nom de la campagne « Pour des routes sûres ».

Lorsque j'étais petite fille à Ipoh, en Malaisie, l'ONU était quelque chose de lointain et de distant, symbole de tous nos espoirs pour un monde meilleur. Et c'est encore le cas. Comme les membres le savent sans doute, je suis actrice, mais de tous les rôles que j'ai joués et de tous les méchants que j'ai vaincus, grâce parfois à des prises d'arts martiaux plutôt sympas, rien n'a été aussi important ou satisfaisant que le rôle que j'ai joué au nom de la campagne « Pour des routes sûres ».

Il y a à peine un peu plus d'un an, j'ai contribué au lancement de l'appel en faveur d'une décennie d'action pour la sécurité routière en faisant défiler 2 000 jeunes enfants dans les rues de Hô Chi Minh-Ville, au Viet Nam. À la vue de tous ces enfants réunis en un même lieu, chacun avec un avenir brillant et radieux, j'ai pris conscience de la véritable ampleur de cette épidémie d'accidents de la route meurtriers et inutiles et des traumatismes évitables. Chaque jour, 2 000 enfants au moins sont tués ou gravement blessés sur les routes du monde entier. C'est une perte abominable d'énergie, d'amour et de potentiel humain.

J'ai compris alors que nous ne pouvions plus rester passifs et laisser cette situation perdurer. Ce sentiment, cette détermination et cette promesse de mettre fin à ce gâchis tragique de jeunes vies ont été renforcés chaque fois que je me rendais dans un hôpital et que je rencontrais une mère inconsolable qui pleurait son enfant disparu. Je sais que l'Assemblée générale partage cette détermination.

En novembre à Moscou, le monde s'est réuni pour décider que le moment d'agir était venu. C'était passionnant de voir tant de dirigeants du monde entier s'engager à accorder une place prioritaire à la sécurité routière. Tous ceux d'entre nous qui se soucient de la sécurité routière et qui ont œuvré à améliorer la situation voyagent ensemble depuis bien longtemps. Aujourd'hui est la dernière et la plus importante des étapes de ce voyage car l'ONU va proclamer une décennie d'action pour la sécurité routière. C'est un accomplissement extraordinaire.

La Malaisie tient à remercier la Fédération de Russie et le Sultanat d'Oman du rôle moteur qu'ils ont joué en faveur de la promotion de l'examen de problèmes fondamentaux à l'ONU.

C'est maintenant que le vrai travail commence. Le véritable défi que nous devons relever consiste à traduire les mots figurant dans une résolution en résultats concrets – les seuls résultats qui comptent : des vies sauvées et des traumatismes évités.

Je suis tellement fière que mon pays, la Malaisie, donne un exemple aussi éclatant. En septembre 2004, conscient de l'urgence et de la nécessité de traiter des questions de sécurité routière de façon systématique et planifiée, le Gouvernement malaisien a mis sur pied le Département de la sécurité routière au sein du Ministère des transports. C'est un organisme polyvalent chargé de coordonner, suivre et mettre en œuvre les programmes de sécurité routière. La première tâche du Département a été de définir des stratégies d'ensemble en vue de réduire les traumatismes et le nombre des décès dus à des accidents de la route. Ceci a donné naissance au Plan pour la sécurité routière de Malaisie, pour la période 2006-2010, basé sur les quatre « e » : éducation, exécution, engineering et environnement.

Le Gouvernement a également formulé une politique à long terme intitulée « Optique : zéro accident mortel ». Il s'agit d'une politique et d'une philosophie de sécurité qui portent sur tous les aspects de la sécurité, dont le conducteur, l'infrastructure routière et la sécurité de l'environnement. L'objectif ultime de cette optique est que personne ne soit tué ou gravement blessé dans des accidents de la route.

Le programme de sécurité routière de la Malaisie a enregistré de grands progrès au cours des 13 dernières années. Le taux d'accidents mortels est tombé de 8,2 pour 10 000 véhicules immatriculés en 1996 à 3,5 pour 10 000 véhicules immatriculés en 2009. En outre, pour la période 2004-2009, le nombre des traumatismes provoqués par des accidents ayant été signalés a baissé de 42 %.

Au niveau régional, la Malaisie s'est imposée comme l'un des chefs de file en matière de sécurité routière, comme le montre son élection à la présidence du Groupe de travail multisectoriel sur la sécurité routière de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), durant la quinzième Réunion du Groupe de travail sur le transport terrestre de l'ASEAN tenue au Brunéi en mai 2009. Les gouvernements des pays membres de l'ASEAN ont été encouragés à créer des groupes de travail nationaux afin d'établir un mécanisme d'information et de mise en œuvre pour évaluer les progrès des initiatives en matière de

sécurité routière dans chaque pays. Les gouvernements des pays membres de l'ASEAN ont aussi convenu de renforcer les capacités des organisations non gouvernementales pour qu'elles jouent un rôle plus actif en matière de sécurité routière et de chercher de nouvelles sources de financement pour les programmes de sécurité routière.

Le rôle de chef de file joué par la Malaisie a conduit à un véritable changement et à une nette amélioration. Je suis convaincu que la prochaine décennie sera une décennie d'action pour la sécurité routière en Malaisie. Ensemble, nous pouvons créer une nouvelle dynamique pour que cette approche intégrée et viable de la sécurité routière devienne une réalité dans un plus grand nombre de pays.

Je sais que demain, le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière se réunira pour commencer à élaborer un plan détaillé pour la Décennie d'action. La générosité de la Fondation Bloomberg Philanthropies permet aujourd'hui à l'Organisation mondiale de la Santé, au Partenariat mondial pour la sécurité routière et à d'autres partenaires d'entreprendre une action sur une échelle sans précédent. Sous l'impulsion du Mécanisme mondial pour la sécurité routière de la Banque mondiale, la sécurité routière suscite désormais un regain d'attention de la part des banques multilatérales de développement. Je suis particulièrement reconnaissant à Lord Robertson de la manière éclairée avec laquelle il dirige la Commission pour la sécurité routière mondiale, et de m'avoir permis, avec la Fondation de la FIA pour l'automobile et la société, de continuer à promouvoir la sécurité routière, en qualité d'Ambassadeur mondial de la campagne « Pour des routes sûres ». Je m'engage aujourd'hui à jouer mon rôle – le rôle le plus important de ma carrière –, pour que cette Décennie d'action soit un succès.

Je repense aux enfants qui m'ont accompagné en octobre 2008 à l'occasion de la marche qui a marqué le début de la campagne en faveur d'une Décennie d'action. Aujourd'hui, c'est pour ces enfants et des millions d'autres que nous devons agir pour des routes sûres.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Pour les pays en développement, les accidents de la route sont l'une des principales causes de décès prématuré et un problème de santé publique qui nuit à notre développement et compromet les droits de la personne.

Les données fournies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sont préoccupantes. Il est injustifiable que 1,2 million de personnes meurent chaque année dans des accidents de la route, qui constituent l'une des principales causes de décès chez les personnes âgées de 5 à 44 ans. À moins que les mesures qui s'imposent ne soient prises immédiatement, on estime qu'à ce rythme, les accidents de la route seront la cinquième cause de décès dans le monde d'ici à 2030. Dans le même ordre d'idées, selon la Banque mondiale, ce sont les enfants âgés de 5 à 14 ans qui seront le plus en danger, car, d'ici à 2015, les accidents de la route constitueront la principale cause de décès ou de traumatisme pour ce groupe de population.

Comme l'affirme l'OMS, 90 % de ces accidents surviennent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Dans mon pays, il faut avouer que les statistiques donnent la chair de poule. Chaque jour, 10 personnes meurent suite à des accidents de la route. Ces 10 dernières années, ces accidents ont causé la mort de plus de 32 000 personnes et ont fait plus de 342 000 blessés. Chaque année, ces accidents causent la mort d'environ 3 500 personnes, dont 78 % de piétons, en majorité pauvres. Cette situation creuse les inégalités, puisque les victimes des accidents de la route sont pour la très grande majorité des personnes qui ne peuvent pas faire face aux conséquences de ces accidents, car elles n'ont pas accès aux soins de santé ou n'ont pas les moyens de payer les frais de rééducation.

Par ailleurs, outre qu'ils provoquent des souffrances et détruisent des projets de vie, les accidents de la route entraînent une perte économique énorme qui a de graves effets sur le développement du pays. Selon les données fournies par notre ministère de la santé, le Pérou perd plus d'un milliard de dollars par an à cause des accidents de la route.

Nous savons que les principales causes des accidents de la route sont notamment liées à la vitesse excessive, à la conduite dangereuse ou en état d'ivresse, à des pannes mécaniques, à l'imprudence des piétons, aux routes en mauvais état et à l'absence de signalisation. Cela démontre qu'une action urgente et concertée est nécessaire pour introduire des réformes législatives, renforcer la capacité de repérer les infractions et d'imposer des sanctions, assurer un soutien logistique et technologique approprié, améliorer l'infrastructure routière et surtout, sensibiliser les gens à la sécurité routière.

Il est pénible de reconnaître que les accidents de la route sont évitables et que leurs causes résultent d'un ensemble de facteurs liés à la gestion publique et au comportement des entreprises et de la société en général.

Devant la gravité de cette situation, le Pérou a introduit plusieurs mesures, notamment le Plan national de sécurité routière, dont l'objectif est de réduire de 30 % le nombre des accidents de la route d'ici à 2011. Ce plan a fixé six objectifs stratégiques pour promouvoir une culture de respect des normes en matière de transport; impliquer les médias dans la promotion de la sécurité routière; mettre au point des mécanismes de vérification et de surveillance de l'infrastructure routière; revoir le cadre juridique; élaborer et utiliser un système fiable de collecte de données; et renforcer l'action du Conseil national de la sécurité routière.

Dans le cadre des efforts visant à améliorer la législation et l'application des lois, depuis juillet dernier, le Pérou dispose d'un nouveau Code de la route qui prévoit des sanctions plus lourdes. Par ailleurs, en août, le Pérou a lancé la Stratégie sanitaire nationale contre les accidents de la route pour la période 2009-2012, afin de réduire la morbidité et la mortalité dues à ces accidents. Cette stratégie a notamment pour objectif de veiller à ce que les personnes blessées ou handicapées suite à un accident de la route reçoivent, en temps voulu, des soins complets et de qualité.

Les défis auxquels les pays comme le Pérou sont confrontés dans ce domaine sont complexes, et pour y faire face, nous avons besoin du concours du secteur privé et de la société civile, et de l'engagement de la communauté internationale et des organismes multilatéraux. C'est pour cette raison que mon pays s'est porté coauteur du projet de résolution que nous venons d'examiner et l'appuie avec vigueur.

Comme le souligne la Déclaration de Moscou, la crise mondiale de la sécurité routière ne pourra être surmontée que dans le cadre d'une collaboration et de partenariats multisectoriels associant toutes les parties concernées, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, avec la participation de la société civile. En outre, la sécurité routière est un problème intersectoriel dont le règlement peut contribuer dans une large mesure à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À notre avis, ces deux notions, introduites pendant les négociations, sont

fondamentales et devraient servir de base à nos efforts dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, de 2011 à 2020. Dans le même ordre d'idées, nous considérons que le Plan d'action de la Décennie, qui a été approuvé par l'OMS et les commissions régionales de l'ONU et qui servira de guide pour la réalisation des objectifs de celle-ci, revêt une importance particulière.

La gravité du problème des accidents de la route exige un engagement moral et politique d'urgence, afin de garantir la sécurité routière et de faire en sorte que les routes soient un facteur de progrès, de bien-être et de développement pour nos sociétés. Dans ce contexte, mon pays salue l'initiative de la Russie et d'Oman. Nous avons la ferme conviction et la volonté politique de continuer à œuvrer conjointement avec toute la communauté internationale pour progresser vers la réalisation de cet objectif.

M. Sammis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont fiers d'être coauteurs du projet de résolution A/64/L.44/Rev.1*, intitulé « Amélioration de la sécurité routière mondiale ». Nous remercions le Gouvernement russe de l'intérêt qu'il porte à cette question essentielle. La Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière qui a eu lieu à Moscou en novembre et le projet de résolution d'aujourd'hui constituent des avancées importantes pour rendre nos routes plus sûres. Nous sommes aussi sensibles aux efforts du Gouvernement omanais, du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière et de l'Organisation mondiale de la Santé.

Chaque jour, des milliers de personnes meurent sur les routes. Chaque année, des dizaines de millions d'autres y sont blessées. La majorité des victimes sont des jeunes et des personnes vivant dans les pays en développement. Les coûts humains et économiques sont énormes.

Pour faire face à ce fléau, nous devons inciter encore davantage au port du casque et de la ceinture, et à la réduction de la vitesse et de la conduite en état d'ivresse. Nous devons mettre sur pied des systèmes standardisés pour collecter et analyser les données sur les accidents, promouvoir la conception de routes et de véhicules plus sûrs, et mettre en place des lois et des réglementations qui reflètent les meilleures pratiques et normes. Nous devons également faire face aux nouveaux problèmes graves.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par les risques que pose une conduite distraite, notamment la rédaction de messages courts au volant. L'année dernière aux États-Unis, 6 000 personnes sont décédées sur les routes et plus de 500 000 autres ont été blessées à cause d'une conduite distraite ou inattentive. Si nous n'agissons pas, le problème ne fera qu'empirer compte tenu de l'augmentation du nombre de véhicules sur les routes et de la diffusion grandissante des technologies de communication, comme les téléphones mobiles et les appareils permettant l'envoi de messages courts.

Nous admettons que les nouvelles technologies ont permis de régler de nombreux problèmes en matière de sécurité routière mondiale, même si elles contribuent à la distraction de certains conducteurs sur la route. Les États-Unis sont convaincus que nous devons encourager l'innovation et exploiter le potentiel des sciences et des nouvelles technologies, tout en veillant à minimiser les dangers qu'elles comportent.

Nous nous félicitons que ce projet de résolution reconnaisse le grand danger posé par la conduite distraite, notamment la rédaction de messages courts au volant, et nous incitons les gouvernements, les sociétés publiques et privées, les organisations non gouvernementales et les organisations multilatérales à contribuer à atténuer ce danger.

Le 1^{er} octobre 2009, le Président Obama a publié une ordonnance intimant aux fonctionnaires du Gouvernement américain de ne pas rédiger de messages courts lorsqu'ils sont au volant de leur véhicule de fonction ou utilisent un véhicule privé pour les besoins du service, ni quand ils utilisent du matériel électronique fourni par le Gouvernement.

Nous encourageons les autres États Membres et le système des Nations Unies à nous imiter en publiant des directives similaires interdisant la rédaction de messages courts au volant. Nous espérons également coopérer avec d'autres pays pour réunir des informations sur les efforts entrepris en vue de réduire la distraction au volant et d'élaborer de nouvelles directives quant aux nouvelles mesures à prendre.

Les États-Unis sont déterminés à sauver des vies et à réduire les ravages causés par les accidents de la route, et nous espérons travailler avec les États Membres de l'ONU pour rendre toutes nos routes plus sûres.

M. Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, je voudrais dire combien je me réjouis

de vous voir, M. Acharya, présider la séance de cet après-midi. L'Inde se félicite d'avoir la possibilité de participer à ce débat sur la question importante de la sécurité routière. Nous voudrions remercier le Gouvernement russe d'avoir pris l'initiative d'accueillir la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière à Moscou en novembre dernier. Nous voudrions aussi saluer le Gouvernement omanais de son appui sans faille à ce point de l'ordre du jour. L'Inde se félicite d'être coauteur du projet de résolution A/64/L.44/Rev.1*.

Nous avons lu attentivement le rapport sur l'amélioration de la sécurité routière (A/64/266), transmis par le Secrétaire général. Nous remercions l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) d'avoir préparé le rapport en consultation avec les commissions régionales et autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière.

Selon le rapport, plus de 90 % des décès dans des accidents de la route surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, alors que ces derniers ne comptent que 48 % des véhicules circulant dans le monde. Outre les souffrances individuelles qu'ils entraînent, les traumatismes provoqués par les accidents de la route menacent aussi les gains réalisés sur le plan de la santé et du développement. La nécessité de se pencher sur la question de la sécurité routière revêt donc une dimension en termes de développement. Il est par conséquent encourageant que l'ONU considère les traumatismes provoqués par les accidents de la route comme un grave problème de santé mondial qui nécessite des efforts de coopération coordonnés au niveau international.

En Inde, les transports routiers sont le principal mode de transport, représentant 70 % de la circulation du fret et 85 % de la circulation des personnes. Nous possédons l'un des plus grands réseaux routiers au monde, avec 3,3 millions de kilomètres de routes. Les autoroutes ne représentent que 2 % du réseau routier national, mais supportent 40 % de la circulation totale, ce qui entraîne de sérieux embouteillages.

Les accidents de la route font plus de 80 000 victimes chaque année, ce qui en fait un grave problème de santé publique aux coûts économiques et sociaux considérables. Près de la moitié des personnes tuées sur la route sont des usagers vulnérables, notamment des piétons, des cyclistes ou des conducteurs de deux-roues. L'Inde est donc

extrêmement consciente de la nécessité de s'atteler à la question de la sécurité routière et de réduire les conséquences néfastes des accidents de la route.

La croissance économique indienne repose en partie sur l'expansion rapide de notre infrastructure, y compris les routes. Nous déployons des efforts énergiques pour améliorer la sécurité routière. Nous estimons que la sécurité routière passe par la coordination de trois aspects : l'ingénierie et la conception, le respect des lois, et l'éducation avec la participation de la société civile pour sensibiliser le grand public. Notre réponse comporte une approche coordonnée et multisectorielle, rassemblant les entités compétentes du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Nos actions visent à couvrir les phases suivantes pour limiter le nombre des traumatismes dus aux accidents de la route : premièrement, la prévention des accidents et des traumatismes, puis la prestation rapide de soins de qualité aux blessés dans des accidents de la route, et la prestation de soins de rééducation et de soins à long terme à ceux qui en ont besoin afin de limiter les infirmités. Nous nous efforçons de faire de la sécurité routière une priorité en matière de santé, de transport, de répression, d'éducation et de développement.

Notre système autoroutier bénéficie de plusieurs plans d'élargissement et de renforcement. Un projet pour le développement par étapes d'un réseau national de voies rapides d'ici à 2022 est actuellement en cours en Inde. Nombre des recommandations faites dans le rapport de l'OMS servent de cadre au traitement de la question de la sécurité routière.

Nous sommes conscients qu'il importe de renforcer la capacité de collecter, d'utiliser et d'échanger les informations sur la sécurité routière. La législation fait l'objet d'un examen complet afin de répondre aux exigences nouvelles en matière de sécurité routière. Les technologies de l'information sont également utilisées dans le secteur des transports routiers, notamment l'introduction du permis de conduire et de la carte grise à puce. Nous prenons également des mesures pour développer une culture de sécurité routière dans tout le pays. La vingt et unième semaine annuelle de la sécurité routière a été célébrée cette année du 1^{er} au 7 janvier dans tout le pays, avec la participation des gouvernements régionaux, des associations bénévoles et des fabricants de véhicules.

La coopération internationale est impérative pour aider les pays en développement à aborder le problème

de sécurité routière de manière efficace. La disponibilité de ressources financières suffisantes, l'assistance technique, le renforcement des capacités, l'échange des meilleures pratiques et les campagnes d'information sont essentiels à cet égard. Bien que l'augmentation des financements dont fait état le rapport de l'OMS, notamment grâce à la participation du secteur privé et de la société civile, soit encourageante, nous partageons l'analyse du rapport, selon laquelle les niveaux de financement pour la sécurité routière ne sont toujours pas proportionnels à l'ampleur du problème et des efforts accrus doivent être déployés pour garantir un appui financier supplémentaire aux projets de sécurité routière. Toutefois, nous mettons en garde contre l'établissement de normes universelles fondées sur ce qui a été mis en place dans une région, et nous insistons sur le fait que les particularités propres à chaque région du monde doivent être prises en compte lorsqu'on s'attaque au problème de la sécurité routière.

Nous appuyons vigoureusement les efforts pour accroître la coopération aux niveaux national, régional et mondial afin d'atteindre les objectifs de sécurité routière fixés dans le cadre de la Décennie d'action en faveur de la sécurité routière. Nous attendons également avec intérêt un plan d'action concret pour appuyer comme il se doit le renforcement des capacités dans ce domaine en vue de réaliser ces objectifs d'ici à la fin de la Décennie.

M^{me} Rovirosa (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à remercier la délégation russe pour le dynamisme et l'esprit constructif et souple dont elle a fait preuve pendant les négociations sur le projet de résolution A/64/L.44/Rev.1*, qu'elle a présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale.

Pour notre pays, l'amélioration de la sécurité routière dans le monde est une question importante car le Mexique n'est pas épargné par ce problème. Il suffira de dire que nous arrivons en troisième position sur le continent américain, derrière les États-Unis et le Brésil, pour ce qui est du nombre de décès causés par des accidents de la route. Les données dont nous disposons indiquent que 17 000 à 24 000 personnes meurent chaque année dans le pays du fait du manque de sécurité routière.

Étant donné l'inquiétude suscitée par ces indicateurs, nous avons lancé il y a deux ans l'Initiative mexicaine pour la sécurité routière, dont l'objectif principal est de promouvoir des stratégies et

des activités dans tous les domaines – public, social et privé – afin de faire baisser le nombre d'accidents, de traumatismes, de décès et de handicaps causés par des accidents entre véhicules motorisés. L'Initiative mexicaine pour la sécurité routière s'articule autour de trois éléments fondamentaux. Premièrement, elle suit une démarche intégrale basée sur l'épidémiologie et la santé publique. Deuxièmement, elle s'appuie sur des preuves scientifiques. Troisièmement, elle adopte une perspective multisectorielle.

À la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, organisée à Moscou en novembre 2009, notre pays a présenté cette Initiative en tant qu'action d'intérêt général qui pourrait servir de modèle à toute la région mésoaméricaine, et qui prendrait alors le nom d'Initiative mésoaméricaine pour la sécurité routière. Par l'intermédiaire de cette Initiative, le Gouvernement mexicain s'est engagé à consacrer des ressources aux domaines de la recherche, de la communication, de l'éducation et de la formation, entre autres.

Nous signalons que dans le cadre des mesures prises en appui de la promotion de la Décennie d'action pour la sécurité routière, proclamée dans le projet de résolution que nous devons adopter aujourd'hui, notre pays va accueillir deux événements internationaux. Le premier est le troisième Forum des parties concernées par la sécurité routière en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui aura lieu en octobre prochain, et le second est la deuxième Rencontre ibéro-américaine consacrée à la sécurité routière, qui se tiendra en mars 2011.

La volonté du Mexique de régler ce problème s'est également reflétée dans sa participation au Groupe des amis de la Décennie d'action pour la sécurité routière, et c'est par conséquent tout naturellement que nous nous sommes portés coauteur du projet de résolution sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde. Le Mexique estime que cette décennie d'efforts en faveur de la sécurité routière aidera nos pays à faire en sorte que tous les accidents soient signalés et à améliorer les systèmes d'information en matière de sécurité routière. Le défi principal consistera, pour notre pays et pour d'autres, à consolider une structure multisectorielle au niveau national qui soit également opérationnelle aux niveaux provincial et municipal.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 du 19 octobre 1994,

je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Schmale (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de faire une brève déclaration au nom de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En 1998, nous avons publié le *Rapport sur les catastrophes dans le monde*, dans lequel nous avons souligné que la sécurité routière était une question essentielle qui exigeait notre attention. Depuis, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a vu son inquiétude croître face à l'escalade rapide de la crise mondiale de la sécurité routière, qui fait désormais 3 000 victimes et 50 fois plus de blessés chaque jour. Nous savons qu'il est indispensable de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre cette crise de plus en plus menaçante qui touche les jeunes de façon disproportionnée, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Nous savons également que la crise que constituent les accidents mortels de la circulation est différente des autres crises, car elle n'est ni une catastrophe naturelle ni une guerre. Nous n'avons pas d'ennemis dans notre lutte pour la sécurité routière. C'est une crise entièrement créée par l'homme et qui en est d'autant plus choquante. Ce qui la rend particulièrement horrible, c'est que ces décès et ces traumatismes sont évitables. Cette crise se caractérise également par le peu de financements internationaux pour la combattre.

Toutefois, la réaction et l'unité de vues croissantes de la communauté internationale ces 10 dernières années sont encourageantes. Nous avons accueilli avec satisfaction la publication du *Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation*. Les membres du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière ont établi un ensemble de manuels de bonnes pratiques concernant les risques principaux en matière de sécurité routière. Les partenariats entre la société civile, les entreprises et les gouvernements utilisent de plus en plus ces manuels de façon très concrète pour changer réellement les choses. Ces partenariats montrent qu'il est possible d'appliquer

dans le monde entier des solutions qui se sont avérées rentables et d'obtenir ainsi des résultats importants.

Nous nous félicitons de toutes ces actions, mais nous soulignons qu'ensemble, nous devons faire plus, beaucoup plus pour transformer ces débuts modestes en une vague mondiale de changement positif et véritable.

Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge participent déjà à cette action internationale grandissante. Actives et engagées dans le domaine de la sécurité routière, nombre d'entre elles mobilisent les décideurs, sensibilisent les jeunes et le grand public, et assurent des premiers secours et une formation. La sécurité routière est d'ailleurs souvent intégrée à leurs programmes de premiers secours.

La Fédération internationale a fait de la sécurité routière l'une des priorités de son orientation stratégique pour les 10 prochaines années. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Partenariat mondial pour la sécurité routière – un partenariat qui réunit gouvernements, institutions gouvernementales, secteur privé et organisations de la société civile et dont le secrétariat se trouve à Genève. Avec les sociétés membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous sommes prêts à faire plus et mieux en collaboration avec les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés et les organisations internationales.

La Fédération internationale est fière que les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soient mentionnées dans le dispositif du projet de résolution de cette année sur l'amélioration de la sécurité routière (A/64/L.44/Rev.1*), et nous sommes déterminés à prendre les mesures nécessaires pour y donner effet. Nous nous félicitons du projet de résolution et de la future Décennie d'action pour la sécurité routière, et nous sommes déterminés à prendre des mesures pour appuyer les objectifs de la Décennie.

Pour terminer, la crise que constituent les accidents de la route nous concerne tous. Nous devons agir sans tarder, tout d'abord pour empêcher que la tendance meurtrière actuelle n'empire, puis pour l'inverser. Notre vision est celle d'un monde sans morts et sans traumatismes liés aux accidents de la route. Il nous appartient de décider de progresser vers cette vision, collectivement et individuellement. Je peux garantir à l'Assemblée que la Fédération internationale et les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui en sont membres joueront pleinement leur rôle pendant la prochaine Décennie

d'action pour la sécurité routière. C'est une question de vie ou de mort. Il est temps que chacun d'entre nous agisse.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.44/Rev.1*, intitulé « Amélioration de la sécurité routière mondiale », qui a fait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.

Je tiens à signaler que depuis la publication du projet de résolution A/64/L.44/Rev.1*, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Algérie, Australie, Bahreïn, Canada, Cap-Vert, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Grenade, Haïti, Iraq, Irlande, Japon, Kirghizistan, Koweït, Lituanie, Malte, Maurice, Monaco, Monténégro, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Qatar, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Sainte-Lucie, Slovaquie, Soudan, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Ukraine.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.44/Rev.1*?

Le projet de résolution A/64/L.44/Rev.1 est adopté (résolution 64/255).*

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 46 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 125 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective

Projet de résolution (A/64/L.45)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.45.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) : la République d'Arménie, la République du Bélarus, la République du Kazakhstan,

la République kirghize, la Fédération de Russie, la République d'Ouzbékistan et la République du Tadjikistan.

L'Organisation du Traité de sécurité collective a obtenu le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale en 2004. Depuis lors, le secrétariat de l'OTSC a noué des relations avec le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et sa direction exécutive.

Le dispositif actuellement mis en place pour les activités de maintien de la paix de l'OTSC facilite l'utilisation des capacités de l'OTSC dans des opérations de maintien de la paix, notamment sous l'égide des Nations Unies. L'Organisation, devenue organisation internationale régionale à l'entrée en vigueur de son statut le 18 septembre 2003, et enregistrée au Secrétariat de l'ONU le 16 décembre de la même année, a pour buts la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales et régionales, et la défense collective de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ses membres.

En vue d'atteindre ces objectifs, les États membres de l'OTSC accordent la priorité aux moyens politiques, en conformité avec la Charte des Nations Unies. Les résultats de l'activité de l'OTSC démontrent qu'elle présente un réel potentiel de coopération avec l'Organisation des Nations Unies, fondée sur les principes du partenariat et de la complémentarité des efforts conjugués. Compte tenu de l'urgence croissante de répondre aux nouveaux défis et de l'importance qu'accorde l'Organisation des Nations Unies à l'établissement d'une coopération globale avec les organisations régionales, l'adoption d'un projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective est à l'ordre du jour.

Nous remercions tous les États qui ont pris part à l'élaboration du projet de résolution A/64/L.45. Son adoption par consensus permettra de développer une coopération plus large entre ces deux organisations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.45.

J'informe les membres que depuis la présentation du projet de résolution A/64/L.45, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'en est portée coauteur.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.45?

Le projet de résolution A/64/L.45 est adopté (résolution 64/256).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 125 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 126 de l'ordre du jour

Soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale

Projet de résolution (A/64/L.46)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie qui va présenter le projet de résolution A/64/L.46.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom de la Fédération de Russie et des 53 auteurs, originaires de toutes les régions du monde, la délégation russe a l'honneur de présenter le projet de résolution publié sous la cote A/64/L.46, intitulé « Soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale ». Nous signalons que, depuis que le projet de résolution a été transmis au Secrétariat, les pays suivants, outre ceux déjà énumérés dans le document distribué, s'en sont portés coauteurs : Australie, Bénin, Cambodge, Congo, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Inde, Iraq, Israël, Liban, Malte, Monténégro, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie et Zambie.

Cette année, nous célébrerons une date importante : le soixante-cinquième anniversaire de la victoire dans la Deuxième Guerre mondiale. Nous avons non seulement le droit mais également le devoir d'être fiers de cette victoire collective. Des dizaines de millions de personnes ont sacrifié leur vie pour que les idéaux d'humanisme et de justice triomphent. Le désir de préserver à jamais l'humanité du fléau de la guerre a été au cœur de la création de l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte est devenue un code de

conduite pour les États et les organisations internationales ainsi qu'une assise universellement reconnue pour la création d'un nouvel ordre mondial et d'un système de droit international.

La formation de la coalition antihitlérienne constitue sans doute le premier exemple d'union entre des États ayant des idéologies et des systèmes politiques différents pour faire face à une menace pesant sur l'humanité tout entière. Comme l'a souligné le Ministre russe des affaires étrangères Sergey Lavrov, « ses membres sont parvenus à dépasser leurs différences dans l'intérêt d'une entreprise cruciale ». C'est pourquoi la victoire de la coalition dans la Deuxième Guerre mondiale revêt aujourd'hui une importance particulière, à un moment où la communauté internationale doit unir ses efforts face à des menaces et défis mondiaux tels que le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive et la criminalité transnationale organisée. Nos pères et nos aïeux ont démontré qu'une telle union était possible. Aujourd'hui, il est de notre devoir de suivre leurs pas.

Toutefois, nous ne devons pas oublier que cette guerre a causé une tragédie effroyable pour les peuples d'Europe et du monde entier. Aujourd'hui, il est important de se souvenir des leçons de la Deuxième Guerre mondiale, d'honorer la mémoire de ceux qui ont péri et de contribuer à préserver la mémoire historique des peuples. C'est notre histoire commune, et ces événements, comme nous l'avons dit, ont abouti à la création de l'ONU. Nous sommes convaincus que se préoccuper du passé et célébrer les vérités historiques constitueront un facteur unificateur et consolidateur qui aidera la communauté internationale à aller de l'avant.

Au paragraphe 2 du projet de résolution, l'Assemblée générale prie son président de tenir une réunion extraordinaire solennelle de l'Assemblée au cours de la deuxième semaine de mai 2010 en hommage à toutes les victimes de la guerre. La Fédération de Russie aimerait proposer que cette réunion ait lieu le 6 mai.

M. Oyarzun (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Nous allons bientôt célébrer le soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, un triste chapitre de l'histoire de l'Europe et du monde en général. Ce projet de résolution

(A/64/L.46), de même que la résolution adoptée par l'Assemblée générale à l'occasion du sixantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui a également reçu l'appui de l'Union européenne, est la façon la plus appropriée de commémorer cette date.

Nous devons maintenir présentes dans la mémoire de l'humanité les horreurs du passé et la cruauté de la guerre afin de ne pas les répéter. Nous avons la responsabilité d'empêcher que les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ne se reproduisent. Nous devons également nous rappeler les sacrifices consentis et déplorer toutes les vies perdues à cause de la guerre, de l'Holocauste, de l'occupation et des actes de répression. Nous sommes convaincus que la prise de conscience du sens de l'histoire permet d'empêcher que des crimes similaires ne se reproduisent à l'avenir.

L'ONU a été créée avec pour objectif le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le préambule même de la Charte des Nations Unies, on peut lire « Nous, peuples des Nations Unies » sommes

« résolu à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Il faut surmonter le lourd héritage de la guerre et, sur la base des progrès réalisés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, œuvrer à la promotion des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Pour ce qui est de la commémoration, nous devons rendre hommage à tous ceux qui ont lutté pour la liberté et la paix. Ils doivent être notre inspiration pour que nous envisagions l'avenir avec espoir, que nous redoublions d'efforts en faveur de la paix et de la compréhension. Nous, les Membres de l'ONU, devons ensemble aujourd'hui assumer ce rôle fondamental.

Nous sommes bien conscients de ce que ce ne sont pas seulement les deux guerres mondiales qui ont provoqué d'innombrables souffrances à l'humanité au cours des 100 dernières années. Trop souvent, nos efforts en faveur de la paix ont échoué. L'Union européenne elle-même, née des cendres du conflit, est fermement déterminée à œuvrer de concert avec le reste des Membres de l'ONU à mettre fin à ces fléaux et à créer un monde pacifique, plus prospère et plus juste pour les générations futures. Nous croyons que grâce à un débat honnête et rigoureux sur l'histoire, il sera possible d'avancer sur la voie d'un processus de réconciliation fondé sur la vérité et le souvenir.

Nous nous félicitons de ce projet de résolution présenté par le Représentant permanent de la Fédération de Russie – que nous remercions pour son travail. Ce projet de résolution aide à préserver le souvenir des victimes de l'un des épisodes les plus sombres de l'histoire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.46. Outre les nouveaux coauteurs mentionnés par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, je voudrais signaler que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Algérie, Andorre, Belgique, El Salvador, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République bolivarienne du Venezuela, République tchèque et Slovaquie.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.46?

Le projet de résolution A/64/L.46 est adopté (résolution 64/257).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 126 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 45.